

**Procès-verbal synthétique de la réunion du comité syndical
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
du 2 février 2023 en visioconférence**

FORMATION PLENIERE

Membres du comité syndical présents : Hélène CHAUVIN, Aiguines ; Arlette ARNOUX-RAVEL, Allemagne en Provence ; Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Antoine FAURE, Aups ; Liliane MONTALAND, Bargème ; Corinne PELLOQUIN, Bauduen ; Aurélie CARTON, Blieux ; Nina JONKER et Philippe MARANGES, Castellane ; Annick BATESTI, La Bastide ; Raymonde CARLETTI, La Martre ; Christine NEURY, La Palud sur Verdon ; Muriel GILLET, La Verdière ; Jean-Paul ROUX, le Bourguet ; Claude GUERIN, Peyroules ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Nathalie BACQUART, Rougon ; Patrick ROY, Roumoules ; André LAUGIER-BAIN-RAVEL et David CERATO, St André les Alpes ; Paul CORBIER, St Julien du Verdon ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Nicole MOULIN, Ste Croix du Verdon ; Bernard CLAP, Trigance ; Bernard MAGNAN, Valensole ; Daniel BRANCHAT, Vinon sur Verdon ; Caroline CAPE, Andon ; Jacques AVANIAN, Artignosc sur Verdon ; Claude CHAILAN, Lambruisse ; Yana BREZINA, La Roque-Esclapon ; Jean-Charles BORGHINI, Georges BOTELLA, Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur ; Claude MARIN, Dracénié Provence Verdon Agglomération ; Carole TOUSSAINT, Provence Alpes agglomération ; Patrick VINCENELLI, communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon ; Michèle BIZOT GASTALDI et Jean MAZZOLI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Jean FLORIMOND, Communauté de communes du pays de Fayence

Ont donné pouvoir : Armand FERRANDO (La Palud sur Verdon) à Amélie ROUVIER ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Jean-Marie PAUTRAT ; Aurélie CARTON (Blieux) à Romain COLIN ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Bernard CLAP ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) à Bernard MAGNAN ; Nans BELLIN (Châteaueuvieux) à Claude GUERIN ; Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Jacques ESPITALIER ; Didier DUPENDANT (Vérignon) à Corinne PELLOQUIN ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Arlette RUIZ ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes Agglomération) à Jean MAZZOLI ; Patrick VINCENELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Bernard DE BOISGELIN (Communauté de communes Provence Verdon) à Gilles MEGIS ; Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 décembre 2022 à Bauduen

2. Débat d'orientations budgétaires

Sur la base du rapport d'orientations budgétaires joint à la convocation et disponible sur le site internet www.parcduverdon.fr, les membres du comité syndical ont débattu et procédé au choix des grandes orientations, issues des travaux des commissions thématiques, du conseil d'exploitation de la Régie et de la formation GEMAPI réunies en fin d'année 2022, et qui permettront de préparer le programme d'actions 2023 et les différents budgets du Syndicat mixte et de la Régie d'aménagement et de gestion des sites naturels.

3. Cotisations statutaires 2023 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont validé les cotisations statutaires telles que suivent (inchangées) :

- Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur : **979 481 €**
- Conseils départementaux des Alpes de Haute Provence et du Var : **104 582 €** chacun
- Communes adhérentes à l'objet Parc : **3,8 €** / an / habitant*
- Communes adhérentes à l'objet SAGE : **0,2 €** / an / habitant*
- Communes adhérentes aux 2 objets : **4 €** / an / habitant*
- EPCI adhérent à l'objet Parc : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population < 20 000 habitants* et **1 000 €** pour les EPCI dont la population > 20 000 habitants*
- EPCI adhérent à l'objet SAGE : forfait de **250 €** pour les EPCI dont la population < 20 000 habitants* et **1 000 €** pour les EPCI dont la population > 20 000 habitants*
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population < 25 000 habitants* : **2 000 €** (Digne les bains)
- Villes-portes adhérent à l'objet Parc dont la population > 25 000 habitants* : **5 000 €** (Draguignan)
- Dotation de fonctionnement de la DREAL PACA pour un montant de **124 000 €**.

* base population DGF 2022

4. Perspectives d'évolution de l'organisation de l'équipe et des effectifs

Une information a été faite lors du débat d'orientations budgétaires sur les évolutions à prévoir dans le courant de l'année 2023 pour :

- 1- **L'organisation de l'équipe**, et donc de l'organigramme, qui seront proposées au comité syndical du 30 mars,
- 2- **Les différents postes** concernés par des créations/évolutions/suppressions et pour les agents concernés par des évolutions/renouvellement de contrat/changement de situation.

A ce titre, après la mise en place du débat d'orientations budgétaires, différentes évolutions seront envisagées au fur et à mesure de l'année :

- **Evolution du poste de la Chargée de projets sports de nature** suite à la validation des actions prioritaires en comité syndical du budget (examen en CS de septembre)
- **Renouvellement contrats à prévoir :**
- **Technicien naturaliste zones humides atlas communaux biodiversité** avant le 10/01/24
- **Technicien pastoralisme et chef de secteur écogardes** avant le 01/01/24
- **Chargée de projet REGAIN et agroécologie et agroforesterie** avant le 13/09/23
- **Création d'un poste de Chargé(e) de gestion qualité des eaux et nappes souterraines** selon confirmation des financements (en CS de mars)
- **Accueil d'un service civique** : 6 à 8 mois maxi pour appuyer les actions de nettoyage citoyennes du Verdon dans le cadre du dispositif écogardes

Les différentes décisions seront prises par les prochains comités syndicaux, suite aux priorités décidées lors du vote du budget, au fur et à mesure de la confirmation des financements prévus pour les actions concernées et après avis du comité technique lorsque c'est nécessaire.

5. Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Les membres du comité syndical à l'unanimité ont approuvé la création des postes pour accroissement temporaire d'activité ou pour besoin saisonnier au titre de l'année 2023, tels que suivent :

- Catégorie A : 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- Catégorie B :
 - 1 chef de secteur écogardes est saisonnier (5 mois maximum)
 - 1 animateur maison de site - responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois dont 3 pour préparation ouverture de la maison)
 - 1 renfort sur 10 mois du gestionnaire des ressources humaines (à temps partiel thérapeutique)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- Catégorie C :
 - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
 - 5 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)
 - Ecogardes saisonniers :
 - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité sur (2,25 mois)
 - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

6. Comptes rendus des réunions de Bureau du 2nd semestre 2022

Les membres du comité syndical ont pris acte des comptes rendus des séances de Bureaux du 15 septembre, 27 octobre et 24 novembre 2022.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
A Moustiers Sainte Marie, le 9 février 2023

Le Président
Bernard CLAP

